

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

**DÉLIBÉRATION n° B2021/055**

L'an deux mille vingt et un et le 01 avril à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents :** Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain, PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Martine LABAT, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés :** Maurice LOUDET et Didier FAVARO

**Objet : RH - Création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire, sur proposition du Président, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- \* la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement
- \* la suppression concomitante de l'emploi d'origine.

Le Président propose au Bureau la modification suivante à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

| Catégorie | Filière        | Nombre d'emplois | Suppression des emplois    | Création des emplois  |
|-----------|----------------|------------------|----------------------------|---|
| B         | Administrative | 1                | Rédacteur<br>Temps complet | Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe<br>Temps complet |

**Le Bureau, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- de modifier avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 la grille des emplois conformément aux propositions de Monsieur le Président,
- la création d'un emploi rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> mai 2021 et la suppression concomitante de l'emploi de rédacteur
- de prévoir les crédits nécessaires, au chapitre 012 du budget principal 2021 ;

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 14 AVR. 2021

